



Paris, le 11 février 2010

## DECISION D'AGREMENT

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

vu l'article 244 quater B II du Code général des impôts,

vu les articles 49 septies F à 49 septies N de l'annexe III du Code général des impôts,

décide d'accorder un agrément à l'organisme :

### APPLICATION ET RECHERCHE INDUSTRIE EN PRODUCTIQUE ET AUTOMATIQUE

(siren : 331280230)

Cet agrément est accordé au titre des années : **2008,2009.**

Pour la ministre et par délégation  
Le chef du département des politiques  
d'incitation à la R&D des entreprises

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke extending downwards.

Frédérique Sachwald